

<http://gec.venissieux.org/Convention-gestion-en-flux-des-reservations-de-logements-locatifs-sociaux>



# Convention gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux

- Interventions -



Date de mise en ligne : mercredi 27 décembre 2023

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

---

**Madame le maire, chers collègues**

**Alors que le logement est une priorité pour des millions de mal logés en France, des milliers à Vénissieux, le gouvernement continue à mettre en œuvre des réformes de la gestion des demandes, comme si le problème était entre les demandeurs et les conseillères sociales des bailleurs ou les assistantes sociales des collectivités !**

Il y a évidemment des outils utiles, une nécessaire transparence pour faire reculer le sentiment d'injustice, d'inéquité. Mais ce n'est pas parce qu'un demandeur saura où il est dans la file d'attente que ça changera la dure réalité.

A Vénissieux, pour un logement libre, il y a en moyenne 8 demandes, et c'est bien plus pour un T2 ou un T5, et c'est encore beaucoup plus pour un logement accessible, sécurisé, avec le balcon tant demandé après l'expérience du confinement.

Comment la loi peut-elle prétendre que cette réforme « va rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande » ? Quand les demandeurs qui ont la chance d'avoir droit au 1 % logement trouvent une offre de logement sur la plateforme ALINE de Action Logement, ils constatent vite qu'ils sont 50, 80, ou plus de 100 demandeurs candidat. On ne peut pas mieux comprendre que le problème n'est pas la relation entre l'offre et la demande, mais d'abord la capacité de l'offre à répondre à la demande, quantitativement et qualitativement !

Comment faire croire qu'elle va « faciliter l'atteinte par les bailleurs sociaux et les réservataires des objectifs de relogement des publics prioritaires et de mixité sociale ». Dans le contexte de pénurie actuel, on ne peut avoir les deux !

En tout cas, les chiffres sont clairs. La commune est tout simplement écartée de la gestion des attributions. Elle ne pourra proposer que moins de 2 % des attributions de logement, et malgré tous nos efforts pour participer aux commissions d'attribution et pour organiser le dialogue avec les bailleurs, nous sommes dépendants des bailleurs et des autres réservataires.

Pourtant, la première ministre vient de déclarer qu'il fallait renforcer le rôle des maires dans la gestion des demandes de logement. Car partout, les acteurs locaux constatent que le logement est une des premières questions posées par les habitants à leurs élus locaux. Et dans cette situation difficile, la qualité d'une relation humaine, de proximité entre une assistante sociale et un demandeur est essentielle. Elle doit bien sûr se faire dans la transparence et la visibilité pour le demandeur qui doit pouvoir être accueilli, écouté, aidé dans sa demande pour tenir compte de la réalité de l'offre, l'aider à décider ce qui est prioritaire pour lui et ce qui peut l'être moins.

C'est pourquoi nous demandons de véritables maisons de l'habitat en lien avec chaque maison de la métropole, pour être capable de tenir l'obligation théorique de proposer à chaque demandeur un rendez-vous annuel.